IRMS-OI

Centre de Ressources Santé Payanké
15 Avenue de L'Hôpital
97460 SAINT-PAUL

----*----

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

----*----

commissaire
aux comptes

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

----*----

Siret : 431 734 540 00013 – APE : 6920Z

IRMS-OI

Centre de Ressources Santé Payanké
15 Avenue de L'Hôpital
97460 SAINT-PAUL

----*----

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRMS-OI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation sur l'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels, page 3, paragraphe « Faits caractéristiques d'importance significative ».

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et L. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2026



Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes

ANNEXE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

rydge.fr

Comptes annuels

IRMSOI



31/12/2025

Ce document contient 22 pages

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1 Comptes annuels 3

1.1 Bilan Actif 4
1.2 Bilan Passif 5
1.3 Compte de résultat 6

2 Comptes annuels détaillés 8

2.1 Bilan actif (détail) 9
2.2 Bilan passif (détail) 10
2.3 Compte de résultat (détail) 11
2.4 Évaluation des contributions volontaires en nature (Détail) 13

3 Annexe 14

3.1 Annexe comptable 15

IRMSOI

Comptes annuels



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
		Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes	2 040	2 040		
		TOTAL	**2 040**	**2 040**		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 607	2 206	1 400	512
		TOTAL	**3 607**	**2 206**	**1 400**	**512**
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
		Total (II)	**5 647**	**4 246**	**1 400**	**512**
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance	149 474 47 201 3 151		149 474 47 201 3 151	123 173 43 022 2 196
		TOTAL	**199 827**		**199 827**	**168 392**
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	773 773		773 773	733 330
		Total (III)	**973 601**		**973 601**	**901 722**
		Frais d'émission des emprunts (IV)				
		Primes de remboursement des emprunts (V)				
		Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**979 248**	**4 246**	**975 001**	**902 235**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Edité à partir de Loop V5.46.1

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	614 425	623 009
	Excédent ou déficit de l'exercice	**76 503**	**-8 583**
	Situation nette (sous-total)	**690 929**	**614 425**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**690 929**	**614 425**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 206	262 772
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	12 240	12 400
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 624	12 636
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	**284 071**	**287 809**
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**975 001**	**902 235**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.46.1

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 600	30 600
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	630 909	524 148
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	121 013	99 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 544	3 345
	Total des produits d'exploitation (I)	**790 066**	**657 594**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	339 813	335 254
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 572	
	Salaires	334 934	287 783
	Cotisations sociales	36 894	35 959
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	346	373
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2	6 807
	Total des charges d'exploitation (II)	**713 563**	**666 178**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**76 503**	**-8 583**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**76 503**	**-8 583**

Edité à partir de Loop V5.46.1

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**790 066**	**657 594**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**713 563**	**666 178**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**76 503**	**-8 583**
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Edité à partir de Loop V5.46.1

Comptes annuels détaillés



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Bilan actif (détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiqu	**0,00**	**0,00**	**NS**
20850000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 040,00	2 040,00	
28085000 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-2 040,00	-2 040,00	
Total des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	NS
Installations techniques, matériel et outillage industriels	**1 400,35**	**512,67**	**173.15**
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	3 607,15	4 274,59	-15.61
28183000 AMORTISSEMENT MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INF	-2 206,80	-3 761,92	41.34
Total des immobilisations corporelles	1 400,35	512,67	173.15
Total de l'actif immobilisé	1 400,35	512,67	173.15
Créances clients, usagers et comptes rattachés	**149 474,47**	**123 173,38**	**21.35**
41110000 Clients, adhérents, usagers - Ventes de biens ou de prestations d	120 973,04	110 537,13	9.44
41810000 Clients, adhérents, usagers - Factures à établir	28 501,43	12 636,25	125.55
Autres créances	**47 201,77**	**43 022,75**	**9.71**
40910000 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	422,75	-100
42110000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATION TTS / TESE	188,36	0,00	NS
44110000 RÉGION - SUBVENTION À REÇEVOIR	47 013,41	42 600,00	10.36
Charges constatées d'avance	**3 151,16**	**2 196,28**	**43.48**
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 151,16	2 196,28	43.48
Total des créances	199 827,40	168 392,41	18.67
Disponibilités	**773 773,61**	**733 330,33**	**5.52**
51200000 BANQUES	773 773,61	733 330,33	5.52
Total de l'actif circulant	973 601,01	901 722,74	7.97
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	975 001,36	902 235,41	8.07

Bilan passif (détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Report à nouveau	**614 425,90**	**623 009,61**	**-1.38**
11000000 REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	614 425,90	623 009,61	-1.38
Excédent ou déficit de l'exercice	**76 503,74**	**-8 583,71**	**991.27**
Excédent ou déficit de l'exercice	76 503,74	-8 583,71	991.27
Situation nette	690 929,64	614 425,90	12.45
Total des fonds propres	690 929,64	614 425,90	12.45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**270 206,81**	**262 772,44**	**2.83**
40110000 Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	1 284,19	1 780,81	-27.89
40810000 Fournisseurs	268 922,62	260 991,63	3.04
Dettes fiscales et sociales	**12 240,44**	**12 400,82**	**-1.29**
42110000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATION TTS / TESE	0,00	1 316,28	-100
43100000 SÉCURITÉ SOCIALE	12 240,44	11 084,54	10.43
Autres dettes	**1 624,47**	**12 636,25**	**-87.14**
41900000 Usagers créditeurs	0,00	12 636,25	-100
41980000 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	1 624,47	0,00	NS
Total des dettes	284 071,72	287 809,51	-1.3
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	975 001,36	902 235,41	8.07

Compte de résultat (détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Cotisations		**30 600,00**	**30 600,00**	
75600000	COTISATIONS ANNUELLES	30 600,00	30 600,00	
Ventes de prestations de service		**630 909,03**	**524 148,61**	**20.37**
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	619 409,03	514 398,61	20.41
70800000	INSCRIPTIONS AUX CONCOURS	11 500,00	9 750,00	17.95
Concours publics et subventions d'exploitation		**121 013,41**	**99 500,00**	**21.62**
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	99 500,00	-100
74100000	SUBVENTION D'EXPLOITATION	121 013,41	0,00	NS
Ressources liées à la générosité du public		**0,00**	**0,00**	**NS**
Ressources liées à la générosité du public		0,00	0,00	NS
Autres produits		**7 544,48**	**3 345,85**	**125.49**
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 505,59	3 345,85	-55
75810000	PRODUITS EXCEPTIONNELS - REVERSEMENT TA	6 038,89	0,00	NS
	Total des produits d'exploitation	*790 066,92*	*657 594,46*	*20.15*
Autres achats et charges externes		**339 813,81**	**335 254,37**	**1.36**
60400000	ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	2 849,08	-100
60630000	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	1 943,87	1 874,13	3.72
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	473,26	1 148,61	-58.8
61300000	LOCATIONS VÉHICULES	1 177,75	1 124,79	4.71
61310000	LOCATION SALLE + BUREAU IRMSOI	2 341,62	2 255,11	3.84
61311000	LOCATIONS DIVERSES	436,48	604,81	-27.83
61320000	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	58 001,35	33 333,33	74
61560000	MAINTENANCE	378,00	378,00	
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	319,90	165,15	93.7
61810000	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	1 327,93	1 310,07	1.36
61850000	INSCRIPTION COLLOQUE/SÉMINAIRES/CONF	1 280,00	73 848,84	-98.27
61851000	TRAITEUR ÉVÈNEMENTS	6 581,40	0,00	NS
61880000	FORMATION PROFESSIONNELLE	1 250,00	0,00	NS
62100000	PERSONNEL EXTÉRIEUR - VACATAIRES	68 109,84	74 541,58	-8.63
62101000	PERSONNEL EXTERIEUR - VACATAIRE - METRO	29 382,50	0,00	NS
62260000	HONORAIRES EC	4 334,45	3 683,64	17.67
62261000	HONORAIRES CAC	2 320,00	2 319,50	0.02
62300000	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	579,93	500,69	15.83
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE	0,00	103,50	-100
62500000	DÉPLACEMENTS, MISSIONS	22 319,96	12 057,99	85.11
62501000	REPAS ÉQUIPE/FORMATEUR/JURY	784,30	0,00	NS
62502000	REPAS FORMATION	7 419,00	0,00	NS
62510000	INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	0,00	198,39	-100
62570000	RÉCEPTIONS	0,00	2 585,00	-100
62600000	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	219,96	460,63	-52.25
62620000	ONLY	221,40	221,90	-0.23
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	738,80	725,65	1.81
62701000	SERVICES TICKET UP	18,77	19,71	-4.77
62710000	COMMISSIONS CARTE CB	110,00	95,00	15.79
62800000	FACTURATION UNIVERSITE - RETROCESSION	127 533,34	118 849,27	7.31
62810000	COTISATIONS	210,00	0,00	NS
Impôts, taxes et versements assimilés		**1 572,02**	**0,00**	**NS**
63300000	CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELE	1 572,02	0,00	NS
Salaires		**334 934,30**	**287 783,64**	**16.38**
64110000	RÉMUNÉRATION INTERVENANTS - TTS/TESE	92 157,62	88 548,82	4.08
64112000	PERSONNEL UNIVERSITAIRE	34 133,86	32 710,04	4.35

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
64113000	PERSONNEL PERMANENT	208 642,82	166 524,78	25.29
Cotisations sociales		**36 894,21**	**35 959,77**	**2.6**
64510000	CHARGES SOCIALES SUR TTS / TESE	26 210,28	27 480,80	-4.62
64530000	CHARGES SOCIALES TESE RETRAITE	7 758,90	7 334,13	5.79
64540000	CHARGE PREVOYANCE	1 141,76	0,00	NS
64700000	AUTRES CHARGES SOCIALES	639,60	0,00	NS
64710000	TICKETS RESTAU	1 036,80	1 040,14	-0.32
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	106,87	104,70	2.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		**346,19**	**373,25**	**-7.25**
68110000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	346,19	373,25	-7.25
Autres charges		**2,65**	**6 807,14**	**-99.96**
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2,65	6 807,14	-99.96
	Total des charges d'exploitation	*713 563,18*	*666 178,17*	*7.11*
	1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	76 503,74	-8 583,71	991.27
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	76 503,74	-8 583,71	991.27
Total des produits		**790 066,92**	**0,00**	**NS**
Total des produits		790 066,92	0,00	NS
Total des charges		**713 563,18**	**0,00**	**NS**
Total des charges		713 563,18	0,00	NS
	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-)	76 503,74	-8 583,71	991.27

Évaluation des contributions volontaires en nature (Détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Aucune donnée pour cet état

Annexe



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

ASS ASSOCIATION IRMSOI

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1 Descriptions de l'entité 3

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 4

2.1 Informations relatives au passif 4

2.1.1 Variation des fonds propres 4

2.1.2 Variation des fonds dédiés 6

2.1.3 Variation des fonds reportés liés aux legs ou donations 6

2.2 Informations relatives au compte de résultat 6

2.2.1 Concours publics et subventions 6

2.2.2 Contributions volontaires en nature 7

3 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché 8

3.1 Opérations de mises à disposition gratuite de biens 8

1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

Cette association a pour objet :

- de dispenser a des professionnels de santé ou exerçant dans les champs du social ou_ du médico-social ainsi qu'à d'autres publics, de la zone océan Indien, des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en sante notamment:

• la formation conduisant au diplôme de cadre de sante,

• des formations conduisant à des diplômes universitaires dont des masters, dans les champs de la sante, du social Ol.l du médico-social;

- de conduire des activités de recherche et de formation préparatoire, initiale, continue, et d'adaptation à 1 'emploi, dans le domaine du management en santé.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2. Faits caractéristiques d'importance significative

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives au passif

2.1.1 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	**Montant**	**Dont générosité du public**	**Montant**	**Dont générosité du public**
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	623 009	-8 583	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 583	8 583	-	76 503	-
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	**614 425**	**-**	**-**	**76 503**	**-**

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	**Dont générosité du public**	**Montant**
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		-
Report à nouveau	-		614 425
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	76 503
Dotations consomptibles	-	-	-
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	**-**	**-**	**690 929**

2. Caractéristiques propres à chaque émission de titres associatifs

Date d'émission	Nombre de titres émis	Valeur nominale des titres	Modalités de rémunération et de remboursement
-	-	-	-
-	-	-	-

2.1.2 Variation des fonds dédiés

L'association n'a pas de fonds dédiés.

2.1.3 Variation des fonds reportés liés aux legs ou donations

L'association n'a pas de donations.

2.2 Informations relatives au compte de résultat

2.2.1 Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Subvention d'exploitation	REGION REUNION	12 000	-
Subvention d'exploitation	ARS REUNION	62 000	-
Subvention d'exploitation	REGION REUNION	47 013	-
-	-	-	-
	TOTAL	**121 013**	

2.2.2 Contributions volontaires en nature

	Montant
Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	-
Prestations en nature	-
Bénévolat	-
TOTAL	**-**
Charges sur contributions volontaires en nature	
Secours en nature	-
Mises à disposition gratuite de biens	-
Prestations en nature	-
Personnel bénévole	-
TOTAL	**-**
SOLDE	**-**

-

3 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

3.1 Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Date de l'opération	Durée	Type de bien	Éléments permettant de valoriser la contribution volontaire en nature
-	-	-	-
-	-	-	-

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

----*----

Siret : 431 734 540 00013 – APE : 6920Z

IRMS-OI

Centre de Ressources Santé Payanké
15 Avenue de L'Hôpital
97460 SAINT-PAUL

----*----

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 112 de la loi NRE du 15 mai 2001, nous vous informons que le Conseil d'Administration de votre association ne nous a donné avis d'aucune convention visée par la loi.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2026



Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes